



Réf. Farde e-Assemblées : 2479215

N° OJ : 130**Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022**

Objet : 2022/26 - TV/2022/189/EP - Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, pour le projet PAVE.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que suite à l'appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour pouvoir bénéficier d'un soutien régional aux actions communales de mobilité, le Département Travaux de Voirie a introduit un dossier de candidature afin de réaliser plusieurs aménagements quant à la sécurisation de plusieurs traversées piétonnes, aux carrefours ci-après :

- Rue Van Eyck/ Rue De Crayer
- Rue Calvin/ Rue de l'Inquisition
- Rue du Barchon/Quai aux Barques
- Rue Gutenberg/ Rue de la Pacification

Considérant que le dossier de candidature a été approuvé par la Région en date du 16 juin 2022 ;

Considérant que la recette de 386.977,00 EUR représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrite à l'article 42105/665/52 du budget extraordinaire 2022 sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n° TV/2022/189/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, du projet PAVE, est adoptée.

Annexes :

[Van Eyck-De Crayer \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Calvin-Inquisition \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Barchon-Quai aux Barques \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Gutenberg-Pacification \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)